

Un guichet Unique



→ pour un meilleur service public

Des délais de paiement plus longs

Vous pouvez maintenant régler vos factures au Guichet Unique jusqu'au **dernier jour du mois qui suit la facture**, soit un délai d'un mois supplémentaire.



Régler vos factures à temps, c'est beaucoup plus simple !

A réception de votre facture, vous avez jusqu'au dernier jour du mois suivant pour la régler, auprès du Guichet Unique.

Ex : réception de la facture le 15/09.

Date limite de paiement au Guichet Unique : le 31/10.

ATTENTION : Au-delà de ce délai, le Trésor Public vous envoie un titre de recette dont vous devrez acquitter directement auprès de cet organisme (rue Pinneberg).

Des horaires d'ouverture élargis

Les horaires d'ouverture du Guichet Unique ont été spécialement pensés pour répondre aux attentes des usagers :

- | | |
|------------------|--------------------------------------|
| • Lundi | 09h > 12h30 |
| • Mardi et jeudi | 14h > 19h |
| • Mercredi | 09h > 17h non-stop |
| • Vendredi | 14h > 17h |
| • Samedi | aux dates précisées sur vos factures |

www.arcachon.com

Mairie  Arcachon

Arcachon



Guichet Unique

c'est tellement plus simple !



Mairie  Arcachon

Guichet unique, où le trouver ?

Au rez-de-chaussée du Centre Administratif Municipal
Pl. Lucien de Gracia - 33311 Arcachon cedex - Tél. 05 57 52 98 20



UN DOSSIER d'inscription unique pour l'ensemble des structures de la ville



Le Guichet Unique simplifie l'utilisation des activités de loisirs, scolaires, péri-scolaires ou de la petite enfance.

Désormais, un seul dossier d'inscription par enfant est nécessaire pour l'ensemble des activités proposées par la commune. Le Guichet Unique repose sur une régie centralisée des paiements.



Attention, chaque activité ou service devra être réservé directement auprès des structures concernées (un formulaire est à votre disposition pour cela). Chaque créneau réservé fera l'objet d'une facturation, sauf modification transmise par écrit sous 7 jours, avant la date modifiée ou sur présentation d'un certificat médical.

Les activités concernées

- La restauration scolaire,
- L'accueil scolaire du matin et du soir,
- Les études,
- Tous les Centres de Loisirs (CLSH) qui accueillent les enfants, les mercredis et lors des vacances scolaires,
- Les activités de la Maison Municipale des Jeunes,
- Le Pass Multi Sports,
- Les Sports Vacances et séjours de ski,
- Les activités du Centre Social,
- L'École de Musique,
- Les services relatifs à la Petite Enfance (crèches...).



UNE FACTURATION unique



Vous recevrez une facture unique, récapitulant l'ensemble des activités pratiquées par les différents membres du foyer concerné.

Si vous avez plusieurs enfants, la facture recensera pour chacun d'entre-eux le détail de leurs activités.

Les Tarifs

Votez chaque année par le Conseil Municipal, les tarifs s'appliquent, à partir du 2 janvier de chaque année (sauf disposition contraire).

Moyens de paiement

Outre les chèques et les espèces, le Guichet Unique permet désormais de régler par carte bancaire ou prélèvement automatique.

avec le prélèvement, Simplifiez-vous la Vie !



Il suffit de compléter le formulaire d'adhésion (fourni dans les dossiers d'inscription ou disponible au Guichet Unique), de joindre un RIB et d'envoyer le tout au Guichet Unique.

Les prélèvements sont effectués le 5 du mois qui suit la date d'émission de la facture.

